



Quand Insertion ne rime plus avec Permission...

2^{ème} Round en Savoie

Le vendredi 21 novembre 2025 à 18h36, la direction du SPIP de la Savoie a informé les agents du SPIP d'Aiton que non pas une mais deux permissions de sortir prévues la semaine suivante seraient **annulées**.

Inutile de se demander pourquoi... Il suffit de se tourner vers l'actualité édifiante agitant notre administration en matière de permissions de sortir à la suite de ce que nous appellerons « l'affaire du Planétarium de Rennes ».

De nouvelles exigences pour toujours moins de résultat !

La première permission annulée concernait une sortie culturelle, encadrée par deux personnels du SPIP **et d'un surveillant** ! Car oui dorénavant chaque permission organisée doit se faire en présence d'un surveillant... nouveauté tombée quelques jours auparavant faisant suite à un énième désidérata du Ministre de la Justice en **quête de la toute-sécurité** !

Pourtant le Juge d'application des peines, avait accordé le sésame à 4 candidats dont le bon comportement en détention et la situation pénale justifiaient l'octroi d'une telle mesure en faveur de leur réinsertion.

Ce projet avait également été validé par la DI lors de la commission culture/justice co-financé par la DRAC et le SPIP....

Des exigences toujours plus grandes pour l'organisation des permissions... exigences que les équipes de l'AP essaient de satisfaire... **sans aucun résultat ! Où est le respect dû aux agents ?**

Une impression de déjà vu ? En effet !

Car déjà le 4 juillet 2025, ce même SPIP d'Aiton était confronté à une annulation de permission de sortir culturelle en raison du **profil de l'un des participants** (inutile de rappeler que la permission avait été accordée par le Juge d'application des peines après étude de la situation de l'intéressé en Commission d'application des peines...).

Bis repetita donc...

L'insertion ne suffit plus pour obtenir une permission !

La deuxième permission annulée concernait quant à elle une visite **d'entreprise d'insertion** du secteur. Elle s'inscrivait dans le cadre une formation dispensée intra-muros à 6 personnes détenues dont 3 étaient autorisées à sortir.

Bien entendu, elle devait également être encadrée par un personnel du SPIP, une formatrice et... un surveillant.

Si nous avons bien compris que les permissions culturelles n'avaient pas le vent en poupe... nous **n'avions pas vu venir l'annulation d'une permission ayant pour objectif clair la réinsertion professionnelle** des personnes détenues !

Alors... jusqu'où ira-t-on ?

Une nouvelle fois, dans un contexte RH déjà particulièrement tendu, les agents du SPIP en charge de l'organisation de ces permissions ainsi que leurs partenaires **ont œuvré dans le vent**.

Une nouvelle fois encore, en réaction à une actualité largement médiatisée et instrumentalisée, les personnes détenues et les personnels de l'AP **subissent la politique mise en place par le Garde des sceaux ...** réduisant, chaque jour un peu plus **les droits des personnes détenues, piétinant les missions de réinsertion et l'autonomie de ses agents !**

Trop c'est trop !

Et encore... Nous n'avons même pas encore parlé du traitement réservé à nos collègues de Rennes de tous corps confondus, évincés, auditionnés, traqués afin d'identifier les responsables de cette évasion, dont **le responsable n'est nul autre que l'évadé lui-même**.

Le traitement qui leur a été réservé affiche un objectif clair : **faire peur, dissuader, menacer** pour aboutir à un recul des projets culturels et des permissions de sortir.

Et force est de constater que cela fonctionne....

Nous leur adressons notre soutien total et assurons que nous ne resterons pas silencieux face aux dérives d'une **administration soumise à des consignes sécuritaires servant un discours politico-médiatique**.

La CGT IP des SAVOIES

